

Désignation de Madame Emilie COLOMBO, en qualité de référent au sein de l'Institut de l'Origine et de la Qualité (INAO) en matière d'accès aux documents administratifs et de réutilisation des informations publiques

Mme Marie GUITTARD, Directrice de l'Institut,

Vu l'article R-330-2 du code des relations entre le public et l'administration relatif aux personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Attendu qu'il convient de désigner un agent de l'Institut en matière d'accès aux documents administratifs et de réutilisation des informations publiques

DESIGNE

Madame Emilie COLOMBO est désigné en qualité de référent au sein de l'INAO en matière d'accès aux documents administratifs et de réutilisation des informations publiques

Cette désignation devant faire l'objet d'une publicité, une information sur le site internet de l'Institut sera insérée dans les meilleurs délais.

Mission :

Le référent est chargé :

- De réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et les questions relatives à la réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- D'assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Le référent peut être également chargé d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et des demandes de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la commission d'accès aux documents administratifs.

Conditions d'exercice de la mission :

Pour l'exercice de cette mission, le référent est rattaché au responsable du service juridique et international.

A qui rendre compte :

Au secrétaire général et au responsable du service juridique et international

Fait à Montreuil, le **29 NOV. 2017**

La Directrice de l'INAO



Marie GUITTARD